



QA

FEU DE CELLULE DANS UN QUARTIER SOUS PRESSION

Ce jeudi 29 octobre 2026, au Quartier Arrivant du Centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, un détenu au profil psychologique instable a volontairement incendié sa cellule.

Vers 11h35, lors de la distribution du repas de la cellule QA10, le détenu S. **exige de choisir lui-même sa baguette de pain et tente de sortir de sa cellule**. Nos collègues s'y opposent et lui rappellent les règles de fonctionnement de l'établissement. Face à leur refus, le détenu décide de ne pas prendre son repas.

*Un comportement qui n'a malheureusement rien de surprenant, puisque la veille déjà, ce même détenu multipliait les sollicitations auprès des personnels pour **obtenir gratuitement du tabac**. Le matin même, il avait également **détruit son téléviseur**.*

Alors que les deux agents poursuivent la distribution, **ils sentent une odeur de brûlé avant de constater qu'une fumée s'échappe de la porte de la cellule**. En contrôlant immédiatement par l'œilleton, ils découvrent une épaisse fumée rendant toute visibilité impossible. L'alerte est immédiatement donnée.

À l'ouverture de la porte, nos collègues, équipés de tenues d'incendie et d'ARI se retrouvent confrontés à une fumée extrêmement dense, les empêchant de distinguer l'intérieur de la cellule. **Pour compliquer l'intervention, le détenu avait pris soin de placer son réfrigérateur devant l'entrée**, faisant ainsi obstacle à la progression des agents.

Les personnels parviennent à maîtriser un premier départ de feu et pénètrent dans la cellule afin de retrouver le détenu, toujours invisible au milieu des fumées. Mais alors qu'ils poursuivent leurs recherches, **l'incendie reprend**, les contraignant à intervenir une seconde fois pour éteindre les flammes.

C'est finalement au niveau de la fenêtre que nos collègues trouvent le détenu et le sortent de la cellule, **lui sauvant la vie**. Une fois le détenu hors de la cellule, une équipe d'intervention procède à son placement au quartier disciplinaire. Il sera par la suite extrait vers l'hôpital afin d'y subir des examens. En milieu d'après-midi, à son retour de l'hôpital, le détenu est finalement placé en CPROU (cellule de protection d'urgence).

Cet incendie intervient dans un contexte de fortes tensions au quartier arrivants, où la surpopulation ne cesse de dégrader les conditions de travail des personnels. Avec régulièrement plus de 50 détenus pour seulement 27 cellules, alors même que ce quartier est censé respecter le principe de l'encellulement individuel.

Le bureau local FO Justice tient à féliciter l'ensemble des personnels intervenus pour leur sang-froid et leur professionnalisme. Nous demandons à la direction qu'une lettre de félicitations individuelle soit adressée à chacun des agents ayant participé à cette intervention.

Le bureau local FO Justice exige également une sanction disciplinaire exemplaire ainsi que la prise en charge par le détenu des frais occasionnés par les dégradations de sa cellule.

Le 29 octobre 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

